

Héricourt, le 11 novembre 2024

Situation de GAUSSIN au 11 novembre 2024

Depuis le 24 septembre 2024, GAUSSIN (ALGAU - FR0013495298) fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire dont le marché a été informé (cf. *CP du 30 septembre 2024*).

Le 21 octobre 2024, GAUSSIN a sollicité d'Euronext la suspension de la cotation compte tenu de volumes d'échanges atypiques sur le titre, en lien probable avec des rumeurs relatives à son avenir. La suspension est intervenue dans l'intérêt des porteurs, dans l'attente de la publication d'informations objectives et actualisées sur la situation de l'entreprise.

La diffusion du présent communiqué rend possible la reprise de la cotation du titre GAUSSIN qui intervient à la demande de la Société et que le présent communiqué est diffusé dans ce contexte.

1 - Informations relatives à la procédure de redressement judiciaire

Le Tribunal de commerce de Vesoul avait fixé au 4 novembre 2024 la date limite pour le dépôt d'offres (de cession ou de continuation). Deux offres ont été déposées :

- CORAIL SM, qui a déjà repris par plan de cession l'activité de la principale filiale de GAUSSIN, METALLIANCE, a déposé une offre de plan de cession s'agissant de GAUSSIN
- Un consortium (au sein duquel M. Christophe Gaussin, dirigeant de GAUSSIN, détiendra une participation minoritaire) a également présenté une offre de reprise.

Ces offres ont, en l'état, été jugé incomplètes et insuffisantes par les administrateurs judiciaires. Le Tribunal de commerce de Vesoul a donc renvoyé leur examen au 27 novembre 2024 afin de permettre leur amélioration dans l'intervalle, le cas échéant.

2 - Informations relatives aux éléments comptables et financiers

Dans le contexte de son redressement judiciaire, GAUSSIN fait face à des difficultés pour finaliser et publier les comptes de son exercice 2023. Des décisions comptables doivent être prises en collaboration avec les commissaires aux comptes, s'agissant notamment des provisions à passer et du passif à enregistrer (cf. *CP du 30 septembre 2024*).

GAUSSIN a sollicité et obtenu du Tribunal de commerce de Vesoul un premier report de la tenue de son assemblée générale annuelle au 30 novembre 2024 ; dans la mesure où les commissaires aux comptes ont pour l'instant, à la demande des administrateurs judiciaires, suspendu leur intervention, un deuxième report va être sollicité.

Dans l'intervalle, GAUSSIN n'est pas en mesure de publier ses comptes 2023.

Seules peuvent être fournies à ce stade les informations suivantes :

- Chiffre d'affaires de l'entreprise
 - 12 M€ pour l'exercice au 31/12/2023 comptes non audités
 - 6,4 M€ pour le 1^{er} semestre 2024, comptes non audités.

Pour mémoire, le chiffre d'affaires était de :

- 20 M€ pour l'exercice clos au 31/12/2021,
- 25 M€ pour l'exercice clos au 31/12/2022.

- Passif de la procédure collective

A l'ouverture de la procédure de sauvegarde, GAUSSIN estimait ses passifs échus et à échoir à un total de 77 millions d'euros. Les délais de déclarations des créances ayant expiré, le dernier état du passif établi par le mandataire judiciaire le 24 septembre 2024 s'élève à 141 millions d'euros.

Ces créances ont été contestées à hauteur de 100 millions d'euros. Le montant des contestations ne préjuge pas du montant du passif tel qu'il sera arrêté par les juridictions compétentes à l'issue de la procédure de vérification du passif.

- Trésorerie

La trésorerie au 31 octobre 2024 s'élevait à la somme de 1.006.313 euros, dont 602.000 euros mobilisables sous le contrôle du Juge-commissaire du Tribunal de commerce de Vesoul.

- Carnet de commandes au 31 octobre 2024 **

Sont présentées ci-après les commandes fermes et non contestées

	Au 31 octobre 2024		Au 31 décembre 2023	
	En K€	En %	En K€	En %
Activité Logistique & e-Commerce	1 365	100%	89 560	60%
Activité Portuaire & Conteneurs	-	-	823	1%
Activité Travaux Souterrains	-	-	56 744	38%
Onroad	-	-	1 422	1%
Autres activités	-	-	-	-
Total carnet de commandes consolidés	1 365	100%	148 549	100%

**Le carnet de commandes s'étale sur une durée longue, il peut exister soit un décalage, soit des annulations totales ou partielles ce qui peut entraîner un impact sur l'activité, les résultats et le chiffre d'affaires de l'entreprise en raison de retards de livraison en 2024 et 2025 et de contentieux en cours concernant certains contrats, mais également des difficultés industrielles et de gouvernance et de l'ouverture d'une procédure collective. Conformément aux règles comptables, la revue du carnet de commandes ne relève pas des missions des commissaires aux comptes.

***À propos de GAUSSIN**

GAUSSIN est une société d'engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type *Automotive Guided Vehicles*, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde, GAUSSIN bénéficie d'une forte notoriété sur des marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires, aéroportuaires et la logistique. Le groupe a noué des contrats avec des entreprises mondiales : Qatar Airways Cargo, Maersk APMT, UPS et Amazon. Chacun de ces partenaires est leader mondial dans son secteur.

GAUSSIN est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis 2010 (EURONEXT GROWTH - FR0013495298).
Plus d'informations sur www.GAUSSIN.com

ALGAU
EURONEXT
GROWTH



Plus d'informations sur www.gaussin.com

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de GAUSSIN estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de GAUSSIN, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes aux difficultés d'approvisionnement liées à la situation sanitaire, à la pénurie de matières premières ou aux conflits actuels, les décisions des autorités étatiques, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'inflation. GAUSSIN ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.